

RAPPORT N° 551 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 JUILLET 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 27 juin au 3 juillet 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce aussi le cas d'un (1) homme qui a été enlevé par la police dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 28 juin 2026, dans la journée, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Sylvane Ndayarinze, âgée d'environ 70 ans, a été découvert dans un champ de palmiers à huile sur la colline de Mwanda, zone de Muramba, commune de Bubanza, dans la province de Bujumbura.

Selon des membres de sa famille, le corps de la victime présentait de graves blessures à la tête et au cou et pensent qu'elle aurait été assassinée à l'aide d'un gourdin avant d'être égorgée avec une machette au moment où elle récoltait des régimes de palmiers à huile. Au moment des faits, elle se trouvait en compagnie de son petit-fils et membre de la ligue des jeunes Imbonerakure¹, Clovis Habimana, âgé de 19 ans, qui a été interpellé par la police et placé en détention au commissariat communal de Bubanza dans le cadre d'une enquête.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie afin d'identifier les auteurs du meurtre de Sylvane Ndayarinze, de les traduire en justice et de les sanctionner conformément à la loi.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

- Le mercredi 1^{er} juillet 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Joseph Nyamibara, originaire de la colline de Kanazi, zone de Musigati, commune de Bubanza, province de Bujumbura, a été retrouvé dans un fossé rempli d'eau à l'intérieur du marché de Kivyuka, un chantier des travaux de rénovation non encore achevés.

Selon le témoignage des voisins, Joseph Nyamibara s'était rendu au marché de Kivyuka la veille, mais n'était pas rentré à son domicile. Les circonstances de son décès demeurent inconnues. Des sources administratives locales indiquent qu'aucun témoin n'a été en mesure de préciser les conditions dans lesquelles la victime a trouvé la mort, ni d'identifier les personnes avec lesquelles elle aurait passé les dernières heures avant son décès. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital de Bubanza en attendant son inhumation.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités policières et judiciaires à l'ouverture d'une enquête immédiate afin de déterminer les circonstances du décès de Joseph Nyamibira, d'identifier les auteurs éventuels et de les punir conformément à la loi.

- Le jeudi 2 juillet 2026, dans la nuit, aux alentours de 23 heures, un veilleur de nuit à l'école fondamentale (ECOFO) de Mahwa identifié sous le nom de Simon Niyondiko a succombé à ses blessures lors de son transfert à l'hôpital de Mpanda après avoir subi une attaque mortelle à la machette perpétrée par un certain Jean Marie Nishimiyimana sur la colline de Kanenga, zone de Butanuka, commune de Mpanda, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Jean Marie Nishimiyimana (voir sa photo ci-dessous) a tendu une embuscade à Simon Niyondiko sur son itinéraire vers son lieu de travail à l'ECOFO de Mahwa et lui a asséné plusieurs coups de machette à la tête avant de fuir, laissant la victime dans un état très critique, au point de rendre son âme. Le mobile de cette attaque mortelle demeure un mystère, avant l'arrestation du présumé auteur de cet assassinat.



SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie pour rechercher et retrouver Jean Marie Nishimiyimana afin qu'il soit traduit en justice et puni conformément à la loi.

2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le samedi 5 juillet 2026, aux environs de 9 heures du matin, un homme identifié sous le nom de Déogratias Ndayisaba, âgé de 37 ans, originaire et résidant du quartier et zone de Gikungu, commune de Ntahangwa, dans la province de Bujumbura, a été enlevé par des hommes en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB) à la Gare du Nord, près de l'agence de la Banque Commerciale de Bujumbura (BANCOBU), et l'ont embarqué à bord de leur véhicule, une camionnette double cabine blanche aux vitres teintées, vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Déogratias Ndayisaba a été enlevé juste après sa descente d'une moto-taxi qui avait fait l'objet d'une filature, mais a tenté de courir avant d'être rattrapé par ces agents de police qui l'ont également violemment frappé avant de l'embarquer dans leur véhicule.

Sos-Torture Burundi appelle aux autorités policières et judiciaires d'engager sans délai une enquête crédible, impartiale et approfondie pour retrouver les traces de Déogratias Ndayisaba, déterminer son sort et révéler le lieu de sa détention.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.